



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 2690

Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les modalités de financement des universités pour la préparation aux concours de CAPES et de l'agrégation. Le Gouvernement précédent avait mis en place une procédure d'appel d'offre annuelle qui, si elle avait le mérite de reconnaître enfin ces formations, est très insatisfaisante. La remise en cause chaque année des préparations reconnues, l'attribution de moyens sous forme d'heures complémentaires non intégrées dans les charges des établissements et donc non susceptibles d'être traduites en terme de poste, le flou des critères de reconnaissance que provoque parfois l'écart entre l'avis des experts et les besoins des académies sont autant d'aspects parmi d'autres qui illustrent la nécessité d'une autre approche. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour assurer un développement réel et durable de ces préparations dans une perspective contractuelle avec les universités, et permettre à chacune des académies de fournir les enseignants dont elles auraient besoin.

Texte de la réponse

Reponse. - Il a été clairement annoncé dans la note du 12 juillet 1988 transmettant aux universités les résultats de l'appel d'offres Préparation aux concours de recrutement de l'enseignement du second degré pour l'année universitaire 1988-1989 que ces décisions resteraient valables durant trois années, sauf en cas de refonte complète du dispositif de soutien. Il convient, en effet, d'offrir aux équipes pédagogiques responsables de ces formations une garantie quant à la pérennité des aides accordées afin que l'implication personnelle des enseignants trouve sa pleine justification. Aux moyens financiers qui sont apportés grâce à cette opération et qui comportent une dotation de fonctionnement et un montant d'heures complémentaires, il faut ajouter l'effort fait en termes de postes. Sur le contingent de postes d'enseignant créés au budget de 1988, le ministère a consacré vingt-cinq postes à la formation des maîtres. Au titre de l'exercice budgétaire à venir, il devrait être possible de dégager environ soixante postes à cette fin. Quant aux critères ayant présidé aux choix qu'il convenait d'opérer entre des projets très nombreux, ils ont pris en compte autant les qualités des dossiers pédagogiques et des équipes que les besoins spécifiques des académies. Ainsi les zones fortement déficitaires de l'Est et du Nord ont-elles bénéficié d'une attention particulière, comme l'academie de Rouen dont les problèmes de recrutement sont avérés.

Données clés

Auteur : [M. Gambier Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2690

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2558